



Discrimination, refus rupture conventionnelle

Par **greg128**, le **15/10/2010 à 13:26**

Bonjour a tous, je suis salarié dans une entreprise (195 salariés) depuis 15 ans. En novembre 2004 je décide de prendre un congés parental d'éducation pour élever ma 2ème fille donc je fais les démarches auprès de mon employeur qui accepte mais il me reste 12.5 jours de congés payés. Mon patron refuse que je pose mes congés payés ni même décide de me les payer, il me dit que quand je reviendrais que je retrouverais mon poste initial. Début juillet 2007 je reviens dans l'entreprise il me trouve un autre poste alors que mon poste existe toujours et invoque le fait qu'il a formé quelqu'un d'autre à mon poste et ne voulait pas me le redonner. En congés parental il est dit qu'on doit bénéficier des augmentations collectives dans mon cas ce sont les années 2005, 2006, 2007. Mon patron a fait exprès d'en oublier une et j'ai du faire valoir mes droits auprès du délégué qui m'a défendu alors ce même patron a rejeté la faute sur le comptable qui a "oublié". Je continue donc de travailler en essayant d'oublier, j'entends alors parler d'une formation qui serait disponible pour me permettre d'évoluer au sein de l'entreprise. Donc je fais une lettre de motivation pour pouvoir accéder à cette formation, je précise qu'il n'y a pas eu d'affichage de cette formation mais de bouches à oreilles, mon patron accepte ma demande, je passe le test avec le formateur et donc nous étions quatre à la faire. 2 jours plus tard il vient me voir et me dit qu'il n'y a plus de place et comme j'étais la dernière personne inscrite il me dit de reformuler ma demande l'année prochaine. Après m'être renseigné auprès de l'école, elle me dit que c'est votre employeur qui décide (j'ai des emails qui montrent qu'il y a encore de la place). Après discussion avec mon employeur il me dit qu'il n'y avait que trois places. Je résume il me fait miroiter une évolution et me casse derrière. Dernièrement je suis parti sur Paris pour la société pour apprendre à monter des nouvelles machines. Nous étions quatre à partir en déplacement à la semaine. Au retour peu de temps après la direction a proposé un poste de chef d'équipe pour ces fameuses nouvelles machines. Je fais ma demande pour être chef d'équipe mais il y avait un concurrent (un jeune de 24 ans et 3 années d'ancienneté), donc la direction décide de nous faire passer un test de personnalité (chose qu'elle n'a jamais faite pour désigner un chef) et je vous le donne en mille qui a passé chef eh bien le jeune de 24 ans qui maintenant me commande. Officiellement je

n'étais pas assez technique, LOL. Comme tout le monde le comprendrais je n'ai aucun avenir dans cette boîte ni même eu d'augmentation en 15 ans donc je décide d'entreprendre une rupture conventionnelle de CDI avec l'employeur qui m'a refusé, il m'a dit vous voulez partir eh bien démissionner. J'en ai trop marre que faire car si je démissionne je perds mes droits. Avez vous des conseils à me donner, est-ce recevable au niveau des prud'hommes ???